

Conformément aux statuts, le matériel de la Croix-Rouge suisse a été remis, en 1939 et en 1940, au Service de santé de l'armée, où il se trouve entreposé. Il ne doit être utilisé qu'en cas de guerre et n'est donc plus à la disposition de la Croix-Rouge suisse avant la démobilisation totale de l'armée. D'autre part, l'afflux constant de réfugiés a eu pour effet de multiplier les demandes qui lui étaient adressées par le Service territorial, la Division de police et le Secours aux enfants. Aussitôt que la Croix-Rouge suisse se déclare disposée à apporter sa collaboration, on fait appel à elle pour obtenir du matériel, des couvertures, des draps, des essuie-mains, des matelas, etc.

Sans pouvoir résumer, ni même signaler, toutes les actions relatées dans le rapport, nous mentionnerons la collecte en faveur des internés et des réfugiés, l'organisation de convois de grands blessés à travers la Suisse, la réinstallation de l'Institut suisse de sérums et de vaccination, l'assistance aux militaires tuberculeux, la question des infirmières, la collecte de la Fête nationale de 1944, le transport de malades dans les régions montagneuses, la distribution de plaques d'identité.

Dans la partie intitulée « La Croix-Rouge au service des pays sinistrés », il est rendu compte du secours aux enfants, de l'activité du Comité pour les actions de secours sous le patronage de la Croix-Rouge suisse, de la lutte contre les épidémies, de l'action en faveur des internés civils grecs, d'une avance à la Croix-Rouge finlandaise, de l'aide à l'Italie, du secours à la France, etc.

Enfin, un chapitre est consacré à la Croix-Rouge suisse et à la préparation des secours d'après-guerre, en particulier à la lutte contre les épidémies, aux missions ambulantes chargées de donner des soins aux invalides, à la distribution de vivres et au secours aux familles.

Turquie

Revue du Croissant-Rouge turc

Dans son numéro d'octobre 1944, la revue du Croissant-Rouge turc ¹ contient les articles ci-après :

¹ *Kizilay*, octobre 1944.

Turquie

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, par le Dr Remzi Günenç. — Le devoir d'entr'aide, par Sadi Irmak. — Le Croissant-Rouge, par Ahsen Gürtin. — Le problème de l'UNRRA et les Nations unies. — L'hygiène au front de l'ouest. — La personnalité et le caractère. — L'hygiène de la bouche. — Je viens du camp de Bucca, par Rüstü Sardag. — La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le service de renseignements. — Les nouvelles du Croissant-Rouge. — Les problèmes d'hygiène.

Uruguay

Comité de la Croix-Rouge uruguayenne¹

Lors d'une récente assemblée de la Croix-Rouge uruguayenne, un tiers des membres de son Comité central ayant été renouvelés, ce comité est composé comme suit :

M. J. Américo Beisso, *président* ; M. Gral Eduardo Zubía, *premier vice-président* ; Cont. Armando J. Staricco ; *second vice-président* ; M. Didio Pastorino, *secrétaire général* ; M. Widi-fredo Rolando, *premier secrétaire-adjoint* ; M^{me} Olga A. de Ucelli, *second secrétaire-adjoint* ; M. Eduardo Pérez Olave, *trésorier* ; Dr Jacinto Tanco, *trésorier-adjoint* ; M. Oscar Batignani, *comptable* ; M^{me} Rosaura C. de Staricco, *dépositaire* ; Agr. Oscar Maggiolo, Dr Agustín de Urtubey, Dr Diego Lamas, M^{me} Elisenda S. de Arrillaga, colonel Arturo Paz, Dr Alberto Maisonnave, M^{me} Orfilia Solari, Rosario Requena, Anastasia Allende, Dorila Galcerán, Enriquetta Belleni, *membres* ; Dr Miguel W. Campomar, *membre ex-officio, délégué du ministère de la Défense nationale* ; Dr Alberto Iglesias Castellanos, *membre ex-officio, délégué du ministère de la Santé publique* ; M. Carlos A. Garibaldi, *membre ex-officio du ministère de la Protection nationale*.

¹ Lettre datée du 21 mars 1945.